



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-30

FINANCES

14 – Affectation des résultats de l'année 2020 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

14 – Affectation des résultats de l'année 2020 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2020 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	29 711 549,49 €	17 617 821,86 €	47 329 371,35 €
Dépenses	15 992 312,71 €	52 836 931,84 €	68 829 244,55 €
Résultat de l'exercice	13 719 236,78 €	-35 219 109,98 €	-21 499 873,20 €
Résultat antérieur	19 580 599,45 €	93 184 008,73 €	112 764 608,18 €
Résultat total	33 299 836,23 €	57 964 898,75 €	91 264 734,98 €

Restes à réaliser	
Recettes	9 648,52 €
Dépenses	2 288 383,81 €
Solde	-2 278 735,29 €

Besoin de financement
0,00 €

À reporter en fonctionnement	33 299 836,23 €
------------------------------	-----------------

Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2020 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2020 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 33 299 836,23 €,

Considérant que le Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2020 laisse apparaître en section d'investissement un excédent cumulé de 57 964 898,75 €,

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 2 278 735,29 €,

Considérant qu'il n'existe pas de besoin de financement,

FINANCES

14 – Affectation des résultats de l'année 2020 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 57 964 898,75 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Reporte** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », 33 299 836,23 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- 3- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	29 711 549,49 €	17 617 821,86 €	47 329 371,35 €
Dépenses	15 992 312,71 €	52 836 931,84 €	68 829 244,55 €
Résultat de l'exercice	13 719 236,78 €	-35 219 109,98 €	-21 499 873,20 €
Résultat antérieur	19 580 599,45 €	93 184 008,73 €	112 764 608,18 €
Résultat total	33 299 836,23 €	57 964 898,75 €	91 264 734,98 €

Restes à réaliser	
Recettes	9 648,52 €
Dépenses	2 288 383,81 €
Solde	-2 278 735,29 €



Besoin de financement
0,00 €

À reporter en fonctionnement	33 299 836,23 €
------------------------------	-----------------

Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2020 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

